

*Privilège—Réponses du solliciteur général*

**M. Trudeau:** Le député soutient encore que nous ne devrions pas faire confiance à cette Commission d'enquête étant donné qu'elle est dirigée par un juge qui à un certain moment a été candidat du parti libéral. Monsieur l'Orateur, voici une façon nouvelle de concevoir le pouvoir judiciaire et le rôle même des commissions royales d'enquête. Si l'on va par là, nous devrions dire que l'appareil judiciaire tout entier n'est qu'une créature de l'exécutif. Après tout, les juges sont nommés par le gouvernement au pouvoir. Cela s'applique à notre gouvernement tout comme cela s'appliquait à l'ex-gouvernement du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Les magistrats sont nommés par le gouvernement au pouvoir, que cela plaise ou non à l'opposition. Ce serait adopter une théorie nouvelle par rapport à notre système parlementaire que de prétendre que nous ne pouvons faire confiance à la magistrature ou à telle ou telle commission royale d'enquête parce que d'une certaine façon le pouvoir exécutif a été à l'origine de sa nomination.

Encore une fois, il me semble que l'on a fort longuement débattu les propos du solliciteur général et même spéculé sur ce qu'il n'a pas dit. On fait grand cas du fait qu'il a déclaré qu'il ne se considérerait pas responsable de ce qui est survenu dans les services du solliciteur général avant le 1<sup>er</sup> février.

**M. MacDonald (Egmont):** Pour commencer, ils disent en rien savoir et maintenant ne pas être responsables s'ils viennent seulement d'entrer en fonctions.

● (1522)

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, avec un minimum de bonne foi et de bonne volonté, on peut très facilement comprendre ce qu'a dit le solliciteur général. Il dit que, si un ancien solliciteur général a fait quelque chose de mal, ce n'est pas sur un autre individu—et ce sont les termes qu'il a utilisés—un autre individu comme lui sur qui doit retomber le blâme. Or, il a pris son portefeuille de solliciteur général au 1<sup>er</sup> février. Si la commission McDonald décide de rejeter le blâme d'un acte commis avant le 1<sup>er</sup> février sur quelqu'un, elle ne devra pas l'imputer au solliciteur général actuel, mais à l'ancien solliciteur général.

**Une voix:** Warren, pourquoi rougissez-vous?

**M. Trudeau:** Il y a manifestement malentendu à ce sujet, et je vais répéter ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur. Peut-être l'opposition comprendra-t-elle alors. Si la commission royale d'enquête trouve qu'un ancien solliciteur général a mal agi, elle ne doit pas blâmer le solliciteur général qui était alors ministre des Postes, elle devra dire que c'est un tel, qui était solliciteur général et qui a commis tel ou tel acte ou a admis l'avoir commis qui est le coupable. C'est très simple.

Évidemment, le gouvernement en général, et je l'ai clairement expliqué au début de mon discours, sera responsable des actes commis au cours de son administration.

**M. Fraser:** Si nous découvrons ce qui s'est passé.

**M. Trudeau:** C'est la position du gouvernement et du solliciteur général. Monsieur l'Orateur, si vous désirez rendre une décision, je puis vous assurer à l'avance que nous l'accepterons. Mais je ne vois aucune nécessité de comparaître devant un comité d'enquête ou un comité permanent de la Chambre pour y exposer mes convictions et celles du gouvernement. Je l'ai fait très clairement il y a un instant.

**Des voix:** Bravo!

[M. Trudeau.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Un certain nombre de députés désiraient participer à cette discussion avant que le premier ministre prenne la parole (M. Trudeau). J'en écouterai un aussi grand nombre que possible. Toutefois, la question a déjà été débattue assez à fond. Je demanderai aux autres députés qui veulent participer à la discussion de bien vouloir tenir compte des arguments qui ont été présentés vendredi et aujourd'hui, arguments qui m'ont tous beaucoup aidé jusqu'ici. Je demande donc aux députés de ne pas revenir sur ces arguments et de bien vouloir s'en tenir à d'autres points qui n'ont pas encore été soulevés jusqu'ici.

**L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax):** Bien franchement, monsieur l'Orateur, après avoir écouté le premier ministre (M. Trudeau), j'éprouve quelques difficultés à imaginer qu'un homme capable de soutenir de tels arguments ait réussi à me battre à trois reprises.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** En somme, nous aimerions savoir quelle idée se fait le gouvernement de la responsabilité ministérielle. Si j'ai bien compris, le solliciteur général (M. Blais) a dit aujourd'hui qu'il examinerait chaque cas selon sa valeur. Vendredi dernier, il a justement précisé quelles étaient ces valeurs. Et s'il y avait encore des traces d'ambiguïté dans les propos qu'il avait tenus à la Chambre, il n'en restait plus après qu'il eut rencontré la presse. Il a déclaré:

Oui, je peux répondre aux questions de l'opposition si elles se rapportent à des sujets qui n'entrent pas dans le mandat d'une commission donnée.

Est-il possible d'être plus clair, monsieur l'Orateur?

**Mlle MacDonald:** C'est exactement ce qu'il a dit.

**M. Stanfield:** Ni le ministre ni le premier ministre n'ont le moins dérogé de cette attitude cet après-midi. Le solliciteur général a également déclaré devant la presse qu'il se pourrait que certaines questions se rapportent à des sujets qui relèvent de la responsabilité politique, et je pense qu'il a ajouté, «qu'on pourra distinguer» du mandat des commissions. Je n'en dirai pas plus long. Je crois que la situation est simple. La commission a une tâche à accomplir, et nous en avons une également à la Chambre. Le solliciteur général tente de nous en empêcher.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je n'aurais jamais cru qu'un jour viendrait ou le premier ministre (M. Trudeau) ferait la preuve qu'il suit les conseils de Machiavel. A maintes reprises, il a dit qu'il admirait la façon dont Machiavel pouvait dire une chose un jour, le contraire le lendemain, puis nier qu'il y avait contradiction.

Cherchant à s'expliquer, le premier ministre a présenté aujourd'hui une lamentable excuse pour l'attitude du ministre vendredi. Il a repris ce qu'il avait dit l'autre jour au moment où il effectuait un de ses voyages dont 90 p. 100 sont consacrés à vanter le parti libéral et à préparer l'élection prochaine des libéraux. Mais il s'en repentira. L'autre jour, il a plaisanté au sujet de Prince-Albert, disant qu'il m'aiderait en laissant le ministre des Transports (M. Lang) visiter Prince-Albert. Je lui ai proposé de venir à Prince-Albert pour prononcer un discours; s'il accepte, ma majorité sera plus écrasante que jamais. Il vient encore de consacrer un de ses voyages à dépenser l'argent du peuple sans compter.